



Soutien au monde agricole

La pétition de l'USP et des Chambres a été déposée auprès des autorités fédérales ainsi qu'aux principaux acteurs du commerce (Coop, Aldi, Lidl et Migros). M. Stéphane Rosselet a participé à la remise du texte et des revendications au centre principal de la Coop à Bâle. Les revendications sur le prix seront prochainement débattues dans le cadre des interprofessions et chaque représentant de producteurs au sein de leur propre filière doit exiger une augmentation du prix à la production.

En ce qui concernant la charge administrative et les exigences de contrôle, nous aurons l'occasion de proposer des mesures concrètes lors d'une rencontre entre l'Office fédéral de l'agriculture et les chambres romandes dans les prochains mois. À très court terme, le statu quo des mesures actuelles et l'amélioration de l'efficacité de certaines mesures avant la mise en place d'une politique agricole et alimentaire à l'horizon 2030 sont nécessaires. Donner des perspectives d'avenir, c'est s'assurer des mesures stables pour 10 ans permettant de garantir une sécurité alimentaire et un revenu agricole. Les modifications d'ordonnances intempestives doivent être proscrites.

Au niveau cantonal, une résolution a été votée par le Grand Conseil et transmise au Conseil fédéral le 21 février dernier. Le projet de résolution amendé a été accepté par 87 voix pour, 8 voix contre et 4 absences et démontre le soutien politique des autorités cantonales aux changements à adopter.

Séance sur la mise en œuvre des mesures de protection pour 2024

La séance concernant le loup s'est déroulée le lundi 19 février à La Sagne. Les personnes qui n'auraient pas pu y participer peuvent demander la présentation auprès du secrétariat de la CNAV au ☎ 032 889 36 30.

Assemblée générale de l'ANAPI

Nous vous rappelons que l'assemblée générale de l'ANAPI se tiendra le 11 avril 2024 de 9h00 à 10h00 (accueil café-croissant dès 8h30) à la grande salle de La Brévine (au-dessus de l'Hôtel de ville).

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

L'assemblée générale sera suivie par celle de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (informations d'inscription ci-dessous).

Assemblée générale de la CNAV

Nous vous rappelons que l'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture aura lieu le 11 avril 2024 à 10h15 (accueil café-croissant à 10h00) à la grande salle de La Brévine (au-dessus de l'Hôtel de ville).

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

Inscription pour le repas (offert), par téléphone ☎ 032 889 36 30, mail 📧 cnav@ne.ch ou courrier ✉ Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier jusqu'au 2 avril 2024.

Agrisano Prevos

Agrisano Prevos a connu une très bonne année 2023, tant dans le domaine de l'assurance risque que dans celui de la prévoyance vieillesse.

L'évolution favorable des sinistres permet une fois de plus de faire profiter les assuré(e)s d'un bénéfice supérieur à la moyenne en ajustant les cotisations de risque. La rémunération des avoirs d'épargne, de 1,9 % en 2023, s'est elle aussi révélée très satisfaisante. Pour l'année en cours, la fondation garantit un taux d'intérêt minimal de 1,25 %.

Après avoir fêté son 50^{ème} anniversaire, Agrisano Prevos vient de franchir une nouvelle étape importante : la prévoyance vieillesse sera désormais gérée de manière autonome, c'est-à-dire sans réassurance. Avec le transfert de la réserve mathématique du réassureur à la fondation, Agrisano Prevos a démarré avec succès son autonomie le 3 janvier 2024. Une première tranche a été immédiatement investie, conformément aux directives du Conseil de fondation. Celui-ci accorde une grande importance à la sécurité lors des décisions de placement des fonds de prévoyance qui lui sont confiés. En même temps, le portefeuille est censé donner lieu à un rendement approprié.

L'indépendance de la prévoyance vieillesse crée les meilleures conditions possible pour développer avec succès l'offre de prévoyance pour les familles paysannes. Le cadre légal offre aux institutions de prévoyance autonomes des perspectives de rendement nettement plus intéressantes à long terme qu'aux assureurs-vie. De ce fait, les avoirs d'épargne des assuré(e)s augmentent aussi au moment de la retraite. L'autonomie a pour effet positif immédiat d'augmenter le taux de conversion des nouvelles rentes vieillesse : pour les hommes et les femmes de 65 ans, ce taux s'élève désormais uniformément à 5,0 %, soit une augmentation des rentes de 12,5 % pour les hommes et de 8,4 % pour les femmes.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener, Ludivine Houlmann ☎ 032 889 36 50

Pour rappel, les dossiers PER finalisés avec la CNAV sont automatiquement transmis par e-mail aux exploitants avec copie à l'ANAPI. Merci de ne pas oublier de l'imprimer et de le signer en prévision d'un éventuel contrôle sur votre exploitation. Pour les autres, le dossier est à envoyer directement à l'ANAPI (✉ Aurore 4, 2053 Cernier, 📧 anapi@ne.ch). Concernant les fiches PER 1, 2 et 3, elles sont à télécharger et à imprimer via Acorda.

Pour les exploitations avec élevage de porcs ou de volailles qui font valoir un apport d'éléments nutritifs (aliments appauvris) qui diffèrent des normes standards dans le Suisse-Bilanz, il est obligatoire de remplir le module 6 (correction linéaire) ou 7 (bilan import/export = Impex). Le bilan I/E (Impex) est en tous les cas obligatoire dès 3'000 poulets à l'engrais. Attention : Période de référence de 10 mois au minimum et clôturée entre le 1^{er} avril et le 31 août 2023. Les instructions complètes pour les modules 6 et 7, et à quelles espèces/catégories ils s'appliquent, se trouvent sous 📄 <https://www.cnav.ch/ANAPI/PER>

En cas de contribution pour l'alimentation biphase des porcs, il est obligatoire de remplir le module 6 ou 7. Attention, depuis le 1^{er} janvier 2023, la teneur limite (PB/MJ EPD) définie pour l'exploitation en fonction des catégories de porcs détenus ne doit pas être dépassée. L'outil pour calculer cette teneur limite et les fiches techniques sont disponibles sur 📄 <https://www.cnav.ch/ANAPI/Alimentation-biphase-des-porcs>

Nous vous rappelons que le délai de retour du dossier PER est fixé au 31 mars 2024. Pour plus de détails veuillez vous référer à "Agenda Contributions PER 2024" sur 📄 www.cnav.ch/ANAPI/PER

ANAPI – Florence Matthey

Découvrez les vins FILTRÉ NON de Neuchâtel !

À moins d'avoir son favori, difficile de choisir ses bouteilles de Non Filtré parmi nos fantastiques vigneronnes & vigneron et leur unique millésime. Laissez-vous tenter par notre offre spéciale qui vous donne l'opportunité de commander 3, 6 ou 12 bouteilles de Non Filtré de votre cave préférée ou de vous laissez porter par le hasard ! Vous pouvez également nous contacter par téléphone pour sélectionner chacune des bouteilles qui composera votre carton parmi la liste des caves participantes à notre action.



Choisissez votre vin ou commandez votre carton panaché de dégustation de différents encaveurs sur : <https://neuchatelvinsterroir.ch/non-filtre/#Commande>

Notre prochain rendez-vous : 21 mars 2024

Train du terroir – L'Excellence Neuchâteloise

Embarquez à bord du train reliant La Chaux-de-Fonds aux Ponts-de-Martel pour y déguster les vins d'excellence du canton, lauréats de la Sélection des Vins de Neuchâtel qui a eu lieu du 7 au 9 juin 2023 au Château de Boudry.

Réservez vos places : <https://bit.ly/train-terroir>



Période du : 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024

1. Canton de Neuchâtel

Un loup identifié génétiquement suite à une prédation de chevreuil datant du 20 décembre : l'individu M177, né en 2020 dans la meute du Marchairuz.

Plusieurs photos et vidéos de loup provenant de pièges-photo : le 28 décembre au Val-de-Travers (Travers), le 29 décembre au Val-de-Travers (Travers), le 5 janvier à la Chaux-du-Milieu et le 19 janvier au Val-de-Travers (Travers).

Aucune attaque sur des animaux de rente.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois – frontière avec le canton de Neuchâtel)

Présence régulière de loups dans la région frontalière avec le canton de Neuchâtel.

Pas d'attaque sur des animaux de rente à proximité du canton de Neuchâtel durant les mois de décembre et janvier.

3. Canton du Jura

Pas d'observation certifiée ni d'attaque sur des animaux de rente durant les mois de décembre et janvier.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Pas d'observation ni d'attaque sur des animaux de rente durant les mois de décembre et janvier.

5. France voisine

Les dernières images de pièges-photos font état, les derniers jours de janvier, de la présence de 4 individus dans la meute de Joux.

Pas d'attaque sur des animaux de rente durant les mois de décembre et janvier.

Décisions de tir en vigueur (Suisse)

Canton	Fin de validité théorique	Description	Réalisé
BE	24.12.23	Autorisation de tir sur individu isolé.	Non réalisé
VD	31.01.24	Autorisation de tir préventif ciblant le mâle reproducteur de la meute du Mont-Tendre.	Réalisé

Suite à l'abandon de l'exigence de 3,5% de SPB sur les terres assolées, les « Céréales en semis espacés » seront comptabilisées dans le minimum de 7% de SPB de la manière suivante :

L'imputation des céréales en semis espacés selon art. 14a OPD est acceptée en 2024 dans la part requise de 7% de la SAU, mais au maximum à hauteur de 50% des 3.5% des terres assolées. Concrètement, il est possible d'imputer 1,75% des terres assolées sous forme de céréales en semis espacés à la part requise de SPB de 7% de SAU.

Toutefois, l'ensemble des surfaces concernées seront éligibles pour la contribution (CHF 300.-/ha).

Service de l'Agriculture

Nouveau directeur pour la station viticole au 1^{er} mai

Dès le 1er mai, l'Office de la viticulture et de l'agroécologie sera dirigé par M. Rémy Reymond qui aura également le titre de directeur de la station viticole. Il succédera à M. Johannes Rösti qui a piloté la station viticole pendant six ans et qui prendra ses nouvelles fonctions comme chef de service au sein du service de l'agriculture.

M. Rémy Reymond, oenologue formé à Changins, possède une excellente expérience pratique en viticulture et oenologie qu'il a acquise durant sept ans sur le domaine de la Ville de Berne à la Neuveville et durant huit ans au sein du groupe Schenk dans la région de Morges. Très engagé dans des dossiers techniques et stratégiques en interne et à l'externe de l'entreprise, il a pu tisser un réseau professionnel étoffé et acquérir une précieuse expérience en gestion de projet et de management. Le Conseil d'État se réjouit de pouvoir bientôt compter sur les compétences de M. Rémy Reymond, qui viendra prochainement s'établir dans le canton de Neuchâtel, pour succéder à Johannes Rösti à la tête de la station viticole et continuer de faire rayonner le vignoble neuchâtelois.

« Montrez ce que vous faites ! » lors de la Journée portes ouvertes à la ferme

L'Union suisse des paysans veut permettre au plus grand nombre de personnes possible d'entrer en contact avec l'agriculture. À cet effet et dans le cadre de sa communication de base Paysannes & paysans suisses, la faitière agricole est à la recherche de prestataires pour le projet Journée portes ouvertes à la ferme. Les exploitations intéressées peuvent s'inscrire dès à présent sur portailpaysans.ch.

Sous la devise « Montrez ce que vous faites ! », les exploitations agricoles de toute la Suisse sont invitées à ouvrir leurs portes le dimanche 2 juin 2024. L'objectif est de donner à la population un aperçu de l'agriculture et d'engager le dialogue avec elle. En effet, seule une population informée est en mesure de soutenir son secteur agricole comme il se doit. Des visites guidées et des dégustations de produits de la ferme font prendre conscience aux visiteuses et aux visiteurs de l'origine des aliments suisses, de leur mode de production et de l'engagement des agricultrices et des agriculteurs en faveur d'une grande qualité, de l'écologie, du bien-être animal et de la rentabilité.

Chaque exploitation peut structurer la journée et le programme comme elle l'entend. Outre la simple visite de l'étable et des champs, les activités pour enfants, les dégustations ou la vente directe ne sont certes pas obligatoires, mais toujours les bienvenues.

L'Union suisse des paysans, les responsables du projet au sein des chambres cantonales d'agriculture et les sponsors fournissent panneaux signalétiques, check-lists et matériel publicitaire, et apportent un soutien dans la communication autour de l'évènement. Tous ces services sont gratuits. En guise de remerciement, les exploitations participantes reçoivent un petit cadeau.

Les familles paysannes qui ont envie d'être de la partie et d'apporter une contribution précieuse au travail de relations publiques des agricultrices et agriculteurs de Suisse peuvent s'inscrire dès à présent sur www.portailpaysans.ch.

Renseignements :

*Union suisse des paysans, Andrea Camadini, responsable du projet Journée portes
ouvertes à la ferme,
5201 Brugg, ☎ 056 462 52 03*

*AGIR, Karine Grize, coordinatrice de la Journée portes ouvertes à la ferme pour la
Suisse romande,
1000 Lausanne, ☎ 021 613 11 31
www.portailpaysans.ch*



Cours pour obtenir le permis « G »

Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Les cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront au CPNE pôle Terre & Nature de Cernier pendant les vacances de Pâques, soit :

Cernier	Lundi 8 avril 2024	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mardi 9 avril 2024	09h00 à 10h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 10 avril 2024	09h00 à 10h30	
	Vendredi 12 avril 2024	13h20	Examens

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **25 mars 2024 dernier délai**, ✉ M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin.*

Prix : Pour les membres ANETA : CHF 80.-
Pour les non-membres : CHF 100.-
Prix du permis (SCAN) : CHF 145.-

Nom : Prénom :

Date de naissance complète : Prénom du père :

Adresse exacte : NPA :

Domicile : Tél. :

Signature :

Membre ANETA : OUI / NON

Repas (à votre charge) : OUI / NON

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA

UPN – 81^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mercredi 27 mars 2024 à 13h30, Salle de Spectacle de la Corbière
Rue des Corbes 7, 2065 Savagnier

13h30 Allocution de l'autorité communale

Ordre du jour

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale du 29 mars 2023
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2023, rapport vérificatrices des comptes
5. Rapport de la jeunesse rurale
6. Economie familiale et diversification
7. Programme d'activités
8. Intervention des différents services de l'agriculture
9. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite à la présidente :
Natacha Stauffer, ✉ Clêmesin 15, 2057 Villiers, nat.stauffer@bluewin.ch
10. Divers

Collation : servie à l'issue de l'assemblée au prix de 15.- CHF

Tombola : enveloppe à CHF 10.-, billet à CHF 1.-

Inscription collation : Envoyer le coupon ci-dessous à votre présidente de groupe jusqu'au **15 mars 2024**

Parking : Parking gratuit à proximité de la Salle de spectacle

Les présidentes et les membres individuelles feront parvenir les inscriptions à :

Corinne Von Gunten, Sarreyer, 2057 Villiers, ☎ 032 853 63 66 ou 📞 079 471 15 94,

hrvq64@bluewin.ch

jusqu'au 15 mars 2024, dernier délai.

Inscription collation – Assemblée générale 2024

Groupe de : _____ Nombre de personnes : _____

Nom, Prénom : _____

Voyage UPN

Le voyage UPN de cette année se déroulera dans la Loire du **27 au 30 août 2024** (4 jours).

Visite d'un domaine viticole, du zoo de Beauval, d'un château et d'autres activités encore à définir.

La confirmation du voyage et le détail du programme vous seront communiqués dans la Ruche du mois de juin.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **31 mai 2024** auprès de Mme Laetitia Petitpierre par téléphone ou Whats'App 📞 079 781 49 00.

Match aux cartes

Match aux cartes individuel (réservé aux dames) **le mercredi 20 mars 2024 à 20h à la salle de gymnastique de La Sagne.**

Collation et prix à toutes les joueuses pour CHF 30.-.

Inscriptions jusqu'au 13 mars 2024 chez Aline Calame au 📞 032 931 12 04 ou 📞 079 397 25 04 ou chez Christelle Faivre au 079 390 39 44 ou christellefaivre@bluewin.ch

Groupe des paysannes de Gorgier : Week-end récréatif

Samedi 9 mars 2024

Ouverture des portes à 18h00

Dès 20h00 : Chant et théâtre

Restauration : planchettes de viande et fromage, gauffres et cantine

Dimanche 10 mars 2024

Ouverture des portes à 13h30

Dès 14h00 : Chant et théâtre

Stand de pâtisseries salées et sucrées, gauffres et cantine

Théâtre . "Astralement vôtre"

Entrée libre, nous passerons avec un chapeau.

Bienvenue à toutes et tous !

Délai rédactionnel prochaines éditions

Les délais rédactionnel pour les prochaines éditions de la Ruche sont :

- 17 juin 2024
- 4 octobre 2024
- 9 décembre 2024

Merci de transmettre vos articles par mail 📧 camille.nonin@ne.ch ou par courrier
✉ CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier.

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Thèmes	Date	Lieu	Intervenantes
<u>Méditation sonore</u>			
<ul style="list-style-type: none"> C'est un voyage guidé au travers de la méditation, de sons et vibrations de différents instruments pour vous reconnecter à la Terre et à vous-même, pour favoriser la détente et le lâcher-prise. 	22 mars 2024 20h15 à 21h30	Le Dôme à Neuchâtel	Mme Sandrine Furrer , thérapeute, paysanne Chemin d'Eveil Mme Marie-France Schneider , réflexologue, masseurse Vitales Thérapies
Remarques : Il n'y a aucun caractère religieux. Pensez à apporter un tapis de sol, un coussin et de quoi se couvrir Min. 5 personnes, Max. 10 personnes Prix : CHF 50.-			
<u>Visite de la Lavanderaie – Fenaison Bleue</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Visite de la lavanderaie et de l'atelier cosmétique Découverte et utilisation de l'huile essentielle Réalisation d'un produit cosmétique et dégustation de sirop 	6 juillet 2024 14h à 16h30	Mettembert JU	Mme Aurélie Chèvre , lavandicultrice, herboriste et fleuriste de la maison Fenaison Bleue.
Remarques : La famille Chèvre a remporté cette année l'Agroprix Prix : selon le nombre de participante			

L'inscription des cours est à effectuer auprès de la CNAV jusqu'au dimanche soir avant la date du cours.

Une liste des participantes vous sera transmise pour éventuellement faire du co-voiturage.